

# LE PUBLICISTE.

Septidi 17 Nivôse, an VI.

(Samedi 6 Janvier 1798).



*Nomination du ministre Acton au grade de généralissime des troupes de terre et de mer du roi de Naples. — Fête patriotique célébrée à Bâle, à l'occasion de la reconnaissance du citoyen Mengaud, chargé d'affaires de la république française. — Mouvements de l'armée hanovrienne pour protéger l'électorat de Hanovre. — Détails sur la fête donnée par le ministre des relations extérieures en l'honneur de la paix.*

## A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moutoux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

## I T A L I E.

De Naples, le 14 décembre.

Le ministre Acton, dont la destitution annoncée avoit étonné ceux qui savent par quels liens puissans il tient la fortune enchaînée, vient d'être nommé grand amiral & généralissime des troupes de terre & de mer. On prend les mesures les plus actives pour augmenter l'armée. Les troupes de terre sont mises sur le pied allemand; la marine, sur le pied anglais; & l'artillerie s'organise à la française.

Les généraux autrichiens Provera & Colli sont dans cette capitale. M. de Gallo y est attendu incessamment.

Notre ambassadeur à Rome est rappelé. On suppose que la cour veut le remplacer par un ministre d'un caractère plus prononcé.

Depuis la grande éruption de 1794, où le Vésuve perdit son cratère, ce volcan paroît éteint; il ne jette plus qu'une légère fumée par de foibles ouvertures.

## A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 25 décembre.

A mesure que les troupes autrichiennes se retirent vers les états héréditaires, la consternation des députés de l'Empire augmente; elle sera à son comble, lorsqu'ils apprendront, un de ces jours, l'évacuation de Mayence. Leurs réclamations à ce sujet auprès des ministres de la république française, deviennent plus vives, sans être plus efficaces.

Hier, pour la première fois, les plénipotentiaires français ont donné un grand dîner, où se trouverent, indépendamment des personnes attachées à la légation de France, les ambassadeurs impériaux Metternich, Cobenzel & Lehrbach; le général autrichien Gontzeuil; le ministre de Darmstadt, baron de Gazert, & M. d'Edelsheim, ministre de la cour de Bude, &c.

La comédie française qui s'est établie ici est fort suivie.

Elle ne donne point de tragédies, mais elle reprend avec un grand succès les opéras comiques du théâtre italien.

De Clèves, le 27 décembre.

Dernièrement, la comtesse de Riets-Lichtenau demanda un de ses cachets; on le lui apporta. Ce n'est pas celui-là, dit-elle; c'est un autre que je demande. On le lui apportoit, lorsque le bas-officier qui ne la quitte pas, frappé de sa grosseur, le fixe & l'examine de plus près; il y apperçoit un bouton, sur lequel il appuie le doigt; un ressort saute. Le cachet contenoit de l'arsenic; mais on n'a pas jugé à propos de lui laisser ce remède.

On écrit de Berlin qu'il est décidé que M. de Woelner a obtenu sa retraite; que son ministère sera confié à M. de Rochow, célèbre autant par sa probité que par ses écrits & ses institutions pour l'éducation de la jeunesse.

## S U I S S E.

De Bâle, le 29 décembre.

La reconnaissance du citoyen Mengaud par le gouvernement de Bâle, comme chargé des affaires de la république française, a eu lieu le 8 nivôse; & ce qui d'ordinaire n'est qu'un cérémonial de la diplomatie, est devenu une fête patriotique.

A l'instant même où la députation de l'état venoit de faire au citoyen Mengaud les complimens d'usage, un superbe pavillon tricolor s'arbore au bruit d'une décharge de trente coups de canon tirés d'Hiuningue: il est placé à côté de trois rois de bois servant d'enseigne à la maison qu'habite provisoirement le citoyen Mengaud. Deux officiers-généraux accompagnés de leur état-major, d'autres chefs militaires, tous à cheval, & suivis d'un détachement d'hussards, viennent embellir la fête; un nombreux cortège de Français & de Suisses se réunit à eux: la joie la plus douce, la fraternité la plus touchante président alors aux cérémonies. Dans le même tems, de nouveaux drapeaux sont attachés auprès du grand pavillon; on voit ceux de l'état de Bâle se marier avec ceux de la France; & cette perspective d'union, qui redouble l'alfégresse des patriotes, comble le dépit & la désolation de la horde anti-républicaine. Un banquet civique est ouvert; on y porte des toasts à la liberté, au directoire exécutif de France; & ce n'est qu'après s'être promis de fréquentes & prochaines réunions dans ce genre, qu'on se sèpare au bruit de la musique.

Le citoyen Adelasio, ministre de la république cisalpine, présent à cette fête, s'étoit aussi proposé de dé-



ployer son pavillon rouge, vert & blanc ; mais il a cru que la priorité de cette démarche ne pouvoit appartenir à d'autre qu'à la république mère de la cisalpine.

Le voilà donc inauguré dans la patrie de Guillaume Tell, le drapeau de notre liberté ! & c'est à notre dernier envoyé qu'en est la gloire.

( *Extrait du Rédacteur.* )

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE DE MAYENCE.

*Le général en chef Hatry, au directoire exécutif.*

Au quartier-général de Mayence, le 10 nivôse.

Citoyens directeurs, les troupes de la république sont en possession de Mayence, ainsi que du fort de Cassel, & elles y sont entrées ce matin. Les troupes de l'empereur l'ont évacuée entièrement, hier 9, & j'y serois entré de suite, si les troupes de l'Empire, qui s'y trouvoient au nombre de huit bataillons, avoient eu des moyens de transports pour leurs équipages. Je leur ai donné vingt-quatre heures pour l'entière évacuation, & me suis assuré de deux portes ; l'une de la ville de Mayence ; l'autre de Cassel. Tout est évacué présentement. Les troupes autrichiennes se sont dirigées en deux colonnes ; l'une, forte de trois bataillons sur Ulm, passant par Heidelberg & Heilbronn ; l'autre, de six bataillons, passant par Aschaffembourg, se rend en Bohême.

Les différentes troupes des cercles ont pris la route de leurs pays.

Signé, HATRY.

### DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

*De Bruxelles, le 14 nivôse.*

Les lettres de Wesel portent que l'armée hanovrienne s'est mise en mouvement dans les derniers jours de décembre, pour se porter vers la partie des frontières de l'électorat, qu'on juge menacées. Les régimens des gardes à pied & à cheval se sont également mis en marche pour s'approcher du Weser. Le général hanovrien Walmöden-Gimbor s'est rendu au quartier-général de l'armée d'observation, à Minden, afin de s'y aboucher avec les généraux prussiens. D'après les mesures prises, il paroît qu'on croit que les généraux français chercheront à pénétrer incessamment dans le Hanovre. Les mêmes lettres ajoutent qu'il paroît que les troupes de Hesse-Cassel, faisant partie de l'armée d'observation, vont se retirer dans les états du landgrave, & qu'elles seront remplacées par des troupes prussiennes dans leurs positions actuelles.

Suivant des lettres de la Haye, on a reçu au Texel, de Batavia, des nouvelles datées de la fin de juin. A cette époque, les Anglais étoient partis de leurs établissemens de la côte de Coromandel avec des forces considérables de terre & de mer, commandées par l'amiral Raynier. On ignoroit encore si cet appareil militaire étoit destiné contre Manille ou contre Batavia. Dans cette incertitude, cette dernière place avoit été mise dans le meilleur état de défense possible ; elle étoit pourvue d'une forte garnison composée de quelques troupes européennes & de beaucoup d'Indiens. La partie des côtes de l'isle de Java, occupée par les Hollandais, a aussi été mise en état de défense.

On vient d'arrêter en cette ville un grand nombre d'employés dans différens bureaux ; des comédiens & d'autres jeunes gens de la réquisition qui s'y étoit cachés jusqu'à

ce moment. Tous les ci-devant Belges qui ont servi dans les armées françaises & qui n'ont point obtenu des congés définitifs, doivent rejoindre leurs drapeaux.

L'Escaut vient de se déborder avec violence à Anvers & dans les environs de cette ville. Un grand nombre d'habitans s'est réfugié dans les greniers ; d'autres se sont retirés dans l'intérieur de la ville. Quelques villages du pays de Vaës sont aussi totalement submergés par cette inondation imprévue.

*DE PARIS, le 16 nivôse.*

La fête donnée avant-hier par le ministre des relations extérieures, au général Buonaparte & à son épouse, a été très-brillante. Le bal s'ouvrit à dix heures dans le salon du ministre. Les chambres latérales qui composent la suite des appartemens, appelloient, comme une longue galerie, à l'insuffisance du local. Par-tout des ornemens avoient été distribués par le goût avec une élégante magnificence. A dix heures & demie, la plus belle assemblée remplissoit les appartemens du ministre ; & quelque nombreuse qu'elle fût, tout avoit été prévu avec tant de soin & préparé avec tant d'ordre, qu'il n'y eut pas un moment de confusion. Plusieurs directeurs, les ministres, tous les ambassadeurs étoient présens. On comptoit environ 200 femmes des plus jolies & des mieux parées, presque toutes avoient ce costume grec qui, par les victoires de Buonaparte, a cessé d'être étranger parmi nous. On remarquoit une française de Céphalonie, dont le caractère de beauté annonçoit encore mieux l'origine que le ruban orné de lettres grecques qu'elle portoit en écharpe.

A dix heures & demie, Buonaparte entre dans le salon avec son épouse. Il regne un moment de silence religieux ; tous les regards cherchent les traits du héros ; on se le montre les uns aux autres, avec le plaisir qu'on éprouve à se communiquer tous les sentimens d'admiration qui remplissent l'aine. « Madame, le voilà, c'est lui, disoit l'envoyé de Bâle, M. Ochs, à une citoyenne qui se trouvoit à ses côtés & qui sembloit montrer moins d'empressement que les autres ». C'étoit à la citoyenne Buonaparte qu'il parloit.

A onze heures un signal est donné ; & l'assemblée, quittant les danses, s'avance, au son d'une musique militaire, à travers des chemins semés de fleurs, au milieu d'une haie de myrthes, de lauriers & d'oliviers, vers le palais, où des tables magnifiquement servies étoient préparées pour le banquet. Les femmes seules s'assirent à table, tandis que les hommes formoient autour d'elles une seconde ligne. Tous les regards se fixèrent d'abord sur la citoyenne Buonaparte ; elle étoit mise avec dignité, une chaîne de camées ornoit les tresses de ses cheveux. La gloire des personnages figurés sur les médaillons antiques qu'elle portoit, rappelloit, mais ne pouvoit surpasser celle de son époux. Celui-ci ne se faisoit remarquer que par sa simplicité & sa modestie : il étoit sans uniforme. On pouvoit lui appliquer ce que Tacite a dit d'Agriкола : « En le voyant on cherchoit sa renommée ; » peu devoient le grand homme.

Derrière le siege de la citoyenne Buonaparte, étoit Talleyrand-Périgord, faisant les honneurs avec une aisance qui annonçoit que les grâces & les plaisirs n'étoient pas, pour le ministre, plus que la politique, des affaires étrangères.

A coté du ministre paroissoit Buonaparte, tenant par

Le bras  
familier  
la Port  
Des  
ministre  
ment p  
zon,  
animée  
ministr  
cente a  
succéda  
tifs à  
Sultan

On  
Despré  
à la ci

Après  
avoient  
& qui  
la mise  
core q  
vers ci

—  
gre lo  
veaux  
& qui  
traité c

— C  
saisies  
mesure

— I  
sieurs  
lu un  
l'analy  
tion d  
étoit p

— P  
manda

— L  
son ; il  
de Par  
il a no  
capitain  
lieuten

— L  
de Chi  
de la n

C  
Pré

Le c  
tiques.



Le bras l'ambassadeur ottoman, qui paroissoit s'appuyer familièrement sur lui, comme pour annoncer l'alliance de la Porte avec la France.

Des salves d'artifice annonçoient les santés que le ministre portoit. Des airs analogues, chantés alternativement par les citoyens Lais, Chéron, Chénard & Dugazon, exprimoient les sentimens dont l'assemblée étoit animée. L'indignation se mêla à l'enthousiasme, quand le ministre proposa de boire à *l'heureux succès de la descente d'Angleterre*. A ce mouvement de haine nationale, succéda bientôt la gaieté ramenée par des couplets relatifs à la descente, chantés par Dugazon, sur l'air du *Sultan Saladin*, dont le refrain étoit :

*Ce n'est pas, vous pouvez m'en croire,  
La mer à boire.* (bis).

On a aussi beaucoup applaudi dans des couplets de Despréaux, chantés par Lais, les vers suivans adressés à la citoyenne Buonaparte :

*D'un guerrier, d'un héros vainqueur,  
O compagne chérie !  
Vous qui possédez tout son cœur,  
Seule avec la patrie !*

Après un souper, digne des tables de ces Romains qui avoient conquis l'Asie, comme nous avons conquis l'Italie, & qui ne plaçoient pas non plus leur républicanisme dans la misère, les danses ont recommencé plus brillantes encore que dans la soirée ; elles se sont prolongées jusques vers cinq heures du matin.

( Article communiqué. )

— On croit que Buonaparte ne partira pour Rastadt que lorsque les députés de l'Empire auront reçu de nouveaux pleins-pouvoirs, plus étendus que les premiers, & qui leur permettront de négocier d'après les bases du traité de Campo-Formio.

— On assure que la quantité de marchandises anglaises saisies hier dans Paris, n'est pas très-considérable. Cette mesure s'est exécutée avec calme & tranquillité.

— L'institut a tenu le 15 une séance publique. Plusieurs directeurs & Buonaparte y sont assistés. Chénier a lu un hymne sur la mort de Hoche ; Garat a présenté l'analyse des mémoires qui ont concouru pour la question de l'influence des signes sur les idées. L'assemblée étoit présidée par Lacépède.

— Le général Joubert est définitivement nommé commandant en chef.

— Le directoire a destitué le général de brigade Loison ; il a porté à huit le nombre des adjudans de place de Paris, qui n'avoit été jusqu'à présent que de six, & il a nommé à ces deux nouvelles places les citoyens Frere, capitaine à la suite de la quatrième demi-brigade, & Borde, lieutenant.

— La cour de Vienne vient de déclarer *port libre* la baie de Chiozza, dans la baie de Venise. C'est le premier acte de la maison d'Autriche, comme puissance maritime.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 16 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

Pison-da-Galand présente & le conseil adopte un projet de résolution qui transfère de Gap à Embrun le tribunal criminel du département des Hautes-Alpes.

Fabre fait adopter un autre projet de résolution, par lequel le ministre de la police est autorisé à ordonner les 172 mille francs ostensibles encore dûs sur ce qui reste des 800 mille francs destinés aux dépenses secrètes.

D'après un rapport de Frison, le conseil prend une résolution, par laquelle il déclare nulles les opérations de Sainte-Colombe, département de l'Aisne, dans laquelle des violences ont été commises envers le président & les secrétaires.

Bailleul annonce au conseil la mort du citoyen Lamblardie, directeur des ponts & chaussées ; ce citoyen qui a consacré toute sa vie à des travaux utiles, laisse une femme & des enfans, & il est mort sans fortune & avec quelques dettes. L'orateur propose qu'il soit accordé une pension à sa veuve : il ne faut pas, dit-il laisser craindre aux savans, qu'ils laisseront après leur mort leurs enfans dans la misère.

Le conseil, conformément à la demande de Bailleul, ordonne le renvoi à une commission.

Jean Debry a la parole pour un rapport sur les institutions. Il rappelle le projet qu'il a déjà présenté sur les exercices gymnastiques & les écoles de-mars ; il soumet aujourd'hui diverses idées sur la conscription militaire & sur l'organisation de la défense nationale ; il fait sentir que pour assurer la liberté, il faut que chacun soit prêt à la défendre ; on aimera mieux ses droits, quand on aura fait davantage pour les acquérir ; il est d'ailleurs important que tous les citoyens concourent successivement à assurer la sûreté intérieure & extérieure : on a parlé du danger de créer une nation militaire ; mais il seroit bien plus dangereux de séparer, en quelque sorte, la nation en deux parties, l'une civile & l'autre armée ; combien d'ailleurs, n'y aura-t-il pas d'avantages à livrer les jeunes gens aux exercices des armes, à la discipline des camps, à les identifier tout entiers avec la patrie dans cet âge où les passions fermentent, où les sens vont faire entendre leur langage impérieux, dans cet âge qui décide pour toujours des mœurs, où l'oisiveté & les exemples sont si dangereux, où l'enfance, où il faut donner une direction heureuse à nos penchans, à nos habitudes, à nos affections ou renoncer pour jamais à avoir une jeunesse forte, vertueuse, attachée à la patrie, à ses devoirs comme hommes & comme citoyens.

Jean Debry fait arrêter, que samedi, le conseil mettra à l'ordre du jour la question des exercices gymnastiques & des écoles ; quant au surplus des idées qu'il a présentées, il en demande & le conseil en ordonne le renvoi à la commission militaire, où le représentant Jourdan est chargé d'un rapport sur ces objets.

Savary demande que le travail de Jourdan soit présenté au conseil, tridi, afin qu'il puisse juger de l'ensemble des plans. — Adopté.

On nomme deux commissions pour examiner les dénonciations dernièrement faites contre les représentans Fontenay & Depoix.

Eschassériaux annonce que la commission a fait quelques changemens au projet d'adresse qu'il a ces jours-ci présenté en son nom. Il demande que le conseil en ordonne l'impression.

L'impression est ordonnée.



Le directoire rappelle de nouveau l'attention du conseil sur les crimes qui se commettent sur les routes ; une voiture qui portoit 30,000 liv. pour la solde des troupes, deux couriers chargés de dépêches pour notre ministre en Suisse, & deux autres couriers ont été attaqués ; l'argent a été volé, les dépêches interceptées ; ainsi plus de secret pour l'état, plus de sûreté pour les citoyens : la gravité de la peine peut seule arrêter ces excès ; en Angleterre, où les vols sur les grands chemins sont fréquents ou n'attaque jamais les courriers ni les voitures publiques, parce qu'alors la peine, qui est la mort, est irrémissible.

Roemer dit que déjà le conseil a adopté en partie hier, la résolution demandée par le directoire : il présente les articles renvoyés à la commission & le tout est adopté ; le principal de ces articles avoit pour objet, de décider dans quel cas les brigands saisis armés seroient renvoyés devant un conseil militaire ; le conseil a décidé, que ce seroit lorsqu'ils seroient saisis au nombre de deux.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 16 nivôse.

On commençoit la discussion sur la résolution des 28 vendémiaire & 15 frimaire relatives aux transactions, lorsque Gauthier (de l'Ain) fait observer que le rapport sur l'emprunt de 80 millions est extrêmement urgent. Il demande que le rapport soit entendu.

Lebrun a la parole. Il ne pense pas que ce soit le moment de faire une discussion approfondie sur la théorie des emprunts. La nécessité d'assurer l'exécution d'une mesure importante, décisive, d'une mesure d'où dépend le repos & la prospérité d'une nation ; autorise un emprunt qui donne au gouvernement des moyens qu'il ne pourroit attendre que d'une longue succession de tems, ou en les achetant à un prix exorbitant des fournisseurs.

Cet emprunt est nécessaire pour nous venger du dernier ennemi qui nous reste ; pour nous donner la facilité d'aller frapper, non la nation anglaise qui n'est point coupable des crimes de son gouvernement, mais de cette faction ennemie du repos du monde entier, qui provoqua la première les conférences & le traité de Pilnitz.

Lebrun parcourt ensuite les diverses dispositions de la résolution ; trouve que toutes les chances en ont été calculées par le patriotisme avec toute la sévérité qui est propre aux intérêts privés ; il trouve que ce sera un moyen avantageux de placer les inscriptions du tiers consolidé. Au reste, dit-il, tout, dans ces emprunts est libre ; & ceux qui s'y intéresseront seront sûrs de trouver leur remboursement dans le produit des postes que le gouvernement délègue pour sa libération.

La commission propose d'approuver.

Cretet entre dans des détails sur la théorie des emprunts, & leur influence sur la prospérité des états. Il conclut de l'examen qu'il fait, qu'il est dangereux de faire des emprunts perpétuels, & qu'il n'en faut jamais faire que de remboursables à tems pour conserver l'honneur de l'état & la fortune des particuliers.

Le conseil approuve la résolution.

Lebrun fait un rapport sur celle du 9 nivôse relative à l'ouverture des registres pour les dons civiques. Il propose le rejet de la résolution. Une contribution civile établie par une loi, dit-il, devient une contribution forcée. La haine, les partis, pourront faire un crime à un malheureux employé, par exemple, à qui ses appointemens sont dûs depuis quatre mois, de ce que son nom ne sera point porté sur le registre, tandis qu'on ne devra accuser que son impuissance. C'est par une contribution que tous les citoyens doivent venir au secours de la patrie, parce que les contributions font porter le fardeau d'une manière égale sur tous.

Le conseil rejette la résolution.

On reprend la discussion sur les transactions. Fourcade & Piette exposent quelques faits particuliers dont ils font résulter des objections contre les résolutions.

Si le conseil continue, dit Roger-Ducos, on va le transformer en bureau de consultation.

Le conseil ferme la discussion & approuve les résolutions des 28 vendémiaire, 15 & 28 frimaire.

Bourse du 16 nivôse.

Amsterd... 57 $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{3}{4}$ à $\frac{3}{4}$ .	Lausan.... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ perte.
Idem cour.... 55 $\frac{3}{4}$ , 56 $\frac{3}{4}$ .	Londres.....
Hamb... 193 $\frac{3}{4}$ , 194, 191 $\frac{3}{4}$ .	Inscrip..... 6 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ , 7 l.
Madrid... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ ... 31. 14 s., 13 s., 15 s.
Mad. effect.... 15 l.	15 s. 3 d., 16 s. 3 d.
Cadix..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{4}$ ... 32, 31, 30, 29 l. per.
Cad. effec. 15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin..... 105 l. 5 s.
Gènes..... 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ , 93 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg... 50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne... 103 $\frac{1}{4}$ , 102 $\frac{1}{4}$ .	Portugaise..... 97 l. 10 s.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre..... 5 l. 6 s. 9 d.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Quadruple..... 8 l.
Bordeaux..... pair 15 j.	Ducat d'Hol.... 11 l. 12 s.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée..... 26 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.

Espirit  $\frac{5}{8}$ , 520 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 90 liv.  
 — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 11 s.  
 — Idem St-Domingue, 2 l. 6 s., 7 s. — Sucre de Hollande 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 l. 5 s.

LA FEMME DE BON SENS, traduit par B. Ducos ; 3 vol. in-12, fig. Prix, 5 liv. & 6 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Maradan rue des Noyers.

Le choix de ce roman parmi cette foule de romans anglais dont nous sommes inondés, fait autant d'honneur au goût du traducteur que l'exécution en fait à son talent. Le style est par-tout soigné, élégant, rapide, & le roman lui-même est très-attachant. Les loups & les loups garous n'y sont pour rien : on n'a peur de rien, & on s'intéresse à tout. C'est un beau développement du titre qui paroit si peu romanesque, & qui le devient en effet beaucoup. Il y a tout ce qu'il faut d'événemens extraordinaires & toujours naturels pour mettre en action les ressources de la raison toute seule & de la modération contre les passions des autres, l'injustice, la cruauté même & les plus affreux malheurs. Combien ces belles productions du talent qui développe des caractères pleins d'intérêt, en n'interrogeant que la nature & la vérité, sont supérieures à ces tristes évocations du merveilleux, qui appellent des fantômes au secours d'un esprit stérile & d'un cœur froid.

( Nous reviendrons sur cet excellent roman ).

A. FRANÇOIS.